

N° 09

Séance du 26 janvier 2021

OBJET :

CONTRAT DE
DÉVELOPPEMENT
ÉNERGIES
RENOUVELABLES
LOIRE
(SIEL-TE –
ALEC 42)

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 19 janvier 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 26 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, EVELYNE CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Joseph DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Christiane BAYET à Pierre CONTRINO, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Thierry HAREUX à Yves MARTIN, Martine MATRAT à Jean Maxence DEMONCHY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Denis TAMAIN à Frédérique SERET, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210126-20210126_CC_D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2021



Absents excusés : Flora GAUTIER, Valéry GOUTTEFARDE,
Alexandre PALMIER, Gérard PEYCELON
Secrétaire de séance : CHAZELLE Laure

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	117
Nombre de membres suppléés	4
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'environnement,

Considérant la proposition de l'ADEME pour la mise en place de Contrats de Développement d'ENR (énergies renouvelables) territoriaux visant le développement des ENR thermiques (Bois énergie, solaire thermique et géothermie) auprès des acteurs publics et privés.

Ce dispositif est en phase avec les politiques communautaires et notamment avec le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), et l'action 3.3 visant à développer l'implantation de chaufferies bois, ainsi qu'avec la démarche TEPOS (territoire à énergie positive) en termes de transition énergétique et la démarche d'économie circulaire dont notamment la charte forestière en soutien de la filière bois.

Il est opportun de doter le territoire d'un tel contrat pour permettre aux projets de faibles montants (projets de puissance plus réduite en dessous de 1200 MWh/an), aujourd'hui non soutenus par le Fonds Chaleur, de bénéficier d'un accompagnement technique et financier.

La candidature conjointe SIEL-TE/ALEC 42 permet la mutualisation de l'ingénierie technique et administrative pour piloter un tel dispositif à une échelle quasi-départemental. Les minimums d'intervention et les objectifs de l'ADEME nécessitent en effet de couvrir un périmètre d'intervention le plus large possible. Loire Forez participera à la communication du dispositif et à la remonté des projets, mais aucune participation financière ne sera demandée au territoire.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- soutenir la démarche de candidature commune SIEL-TE Loire et ALEC 42 au CD EnR
- autoriser le Président à signer tout document en lien avec la démarche.

Après avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- soutient la démarche de candidature commune SIEL-TE Loire et ALEC 42 au CD EnR
- autorise le Président à signer tout document en lien avec la démarche.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 26 janvier 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*